

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 26 Janvier à 19 heures 00 se sont réunis dans la salle du conseil les membres du Conseil municipal de la Commune Les Barils, sous la présidence de *M. Philippe OBADIA, Maire Les Barils*, dûment convoqués.

Présents : Patrick PAUCHET, Gilles MARTIN, Alain BRUNET, Hélène DELERIS, Michèle POTIER, Hubert PRIVÉ, Alain RATTIER, Damien SCHAEFLE.

Absents excusés : Ghislaine CHABLE, Stéphane SERGENT pouvoir à Hélène DELERIS.

Secrétaire de séance : Patrick PAUCHET

Ordre du jour :

L'ordre du jour sera le suivant :

- Approbation du dernier procès-verbal

- Délibérations :

- Taxe d'aménagement

• Convention de participation financière entre le Siège et la commune pour la suite du programme de résorption des lampes énergivores

- Projets de travaux et d'aménagement 2023

- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre le 23^{ème} conseil du mandat.

1- Approbation du dernier procès-verbal

Monsieur le Maire commente certains points et se félicite qu'une soixantaine de personnes aient participé à la cérémonie des vœux.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres.

2- Taxe d'aménagement

M. le Maire informe le conseil qu'au vu de l'application de la loi votée le 01.12.2022, le principe de reversement obligatoire du produit communal de la taxe d'aménagement aux EPCI a été supprimé. Le reversement devenant facultatif.

Pour les communes ayant délibéré sur le partage de la taxe d'aménagement ont la possibilité de maintenir le partage ou de le supprimer.

Considérant que le Conseil Municipal était défavorable à ce reversement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** d'annuler la délibération n°O44 du 27 octobre 2022

- D'acter la délibération du 22022-035 du 16 septembre 2022

3- Convention de participation financière entre le Siège et la commune pour la suite du programme de résorption des lampes énergivores

Dans le cadre de la continuité de l'effacement des lampes énergivores, M. le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau d'éclairage public. Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention qui sera annexée à la présente délibération.

Cette participation s'élève à 3 000.00 € en section d'investissement.

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-**AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,

-**AUTORISE** l'inscription des sommes au budget de l'exercice 2023 au compte 20415.

4- Projet de travaux et d'aménagement

- ✓ continuité de la végétalisation du village :

le cimetière pourrait être arborisé autour de l'espace cinéraire

réflexion sur d'autres endroits de la commune à végétaliser

- ✓ création d'une sapinière où pourrait être replanté dans un environnement naturel des sapins après Noël.

- ✓ Installation d'un portique au terrain de jeux de la Maison des Barils

- ✓ réparation de quelques lattis et ardoises du clocher. Un devis sera demandé auprès de l'entreprise VILAIN-DONA pour envisager un diagnostic complet.

5- Questions diverses

1. Hubert Privé nous fait part au conseil de quelques propositions de travaux :
 - extension de la salle Maurice Durey
 - restauration du four à pains avec des animations. Il se propose de rencontrer une entreprise de maçonnerie.
 2. Il fait part qu'il projette la création du premier musée du Golf de France, ce qui nécessiterait une extension de la Maison des Barils.
 3. Les arbres morts situés proche du paddock de Center Parcs seront abattus par la commune en raison de leur dangerosité.
 4. M. le Maire informe le conseil qu'il rencontrera demain une jeune apicultrice pour installer des ruches afin de créer un miel labellisé les Barils et de proposer aux habitants et à leurs enfants des activités autour du métier d' apiculteur.
 5. Gilles Martin précise que les caméras seront installées entre le 06 et le 10.02.2023.
 6. Alain Rattier fait part qu'il a participé à une conférence sur le thème « les enjeux et organisation de la Défense. Plusieurs points ont évoqués : le recensement citoyen suivi de la journée citoyenne, mise en place par les communes du plant communal de sauvegarde.
1. L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h40.

PROCHAIN CONSEIL VENDREDI 3 mars 2023 à 19h

Philippe OBADIA	Patrick PAUCHET	Gilles MARTIN
Alain BRUNET	Ghislaine CHABLE	Hélène DELERIS
Michèle POTIER	Hubert PRIVÉ	Alain RATTIER
Damien SCHAEFLE	Stéphane SERGENT pouvoir à Hélène DELERIS	